



Capital décès

Par Olivia67

Bonjour,

Ma maman est malheureusement décédée le mois dernier. Elle avait un capital décès souscrit auprès de la mutest. Nous sommes en tout 3 enfants et ma s?ur a pu avoir une partie de ce capital et elle me fait elle même des virements sans que je saches ce qu'il y a exactement comme sommes sur ce capital. La mutest m'a pourtant dit qu'elle n'avait pas le droit de récupérer cet argent sans notaire. Est ce normal qu'elle ai pu récupérer une partie de ce capital et de distribuer de l'argent sans me tenir informé de ce que contient ce capital ? La mutest est elle en tord ? Ma s?ur ou la mutest doit elle me fournir des documents sur ce capital ?

Cordialement

Par Floch6768

bonjour

Sincères condoléances

L'assureur verse le capital aux bénéficiaires désignés sur le contrat. Voyez avec lui